

CIVESS

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne

GRILLE D'EVALUATION

OUTIL D'INSPECTION

DOCUMENT INTERNE À LA CIVESS

CETTE GRILLE DOIT ETRE LUE AU REGARD DE SON EXPLICATIF

EMS – LOCALITE			
DATE INSPECTION		DATE INSPECTION PRECEDENTE	
MISSION	<input type="checkbox"/> GERIATRIE <input type="checkbox"/> PSYCHIATRIE DE L'AGE AVANCE	NBRE DE LITS AUTORISES	
INSPECTRICES/TEURS	<input type="checkbox"/> CFE <input type="checkbox"/> NMG <input type="checkbox"/> VDN <input type="checkbox"/> LFD <input type="checkbox"/> JPL <input type="checkbox"/> ABN <input type="checkbox"/> SCI <input type="checkbox"/> CPD <input type="checkbox"/> JCL <input type="checkbox"/> RWR		
ASSOC. FAITIERE	<input type="checkbox"/> AVDEMS <input type="checkbox"/> FEDEREMS <input type="checkbox"/> FHV		
RESPONS. EXPL.		INF. CHEF	
MEDECIN		RESP ANIMATION	
PRES. DU COMITE		CUISINIER	

Critères et pistes d'observations (exemples non exhaustifs - idem pour l'ensemble du recueil)

1ERE SEQUENCE DE L'INSPECTION : OBSERVATIONS

Norme 1 : La dignité et l'intimité du résident sont préservées

1.1	L'estime de soi du résident est préservée par une image corporelle soignée	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
------------	---	--

Le résident

- ✓ porte des vêtements propres et adaptés
- ✓ dispose de soins esthétiques (coiffure, manucure, épilation, soin de la peau)
- ✓ a accès à des soins dentaires (hygiène buccale)

Le personnel

- ✓ encourage le choix des habits et s'adapte aux besoins d'hygiène (fréquence, rythme, type)
- ✓ est attentif à l'apparence du résident et à ce que l'habillement préserve l'intimité (robe relevée sur les cuisses, bas en accordéon, sac à urine fixé à la jambe de manière visible, chemise de nuit ouverte)

1.2	La sphère privée et identitaire du résident est respectée	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
------------	--	--

Le résident

- ✓ peut recevoir ses invités d'une manière qui respecte l'intimité de la conversation
- ✓ est encouragé à aménager sa chambre par des meubles et des objets personnels
- ✓ décide s'il souhaite que la porte de sa chambre soit ouverte ou fermée

Le personnel

- ✓ frappe à la porte de la chambre et demande s'il peut entrer avec d'autres personnes
- ✓ est attentif aux odeurs et limite les perturbations sonores (radio, TV, etc.)
- ✓ range le matériel de soin (protections d'incontinence, pommades, gants, chaise percée, urinal) et les indications de soins à l'abri des regards ou hors de la chambre

1.3	Lors de soins, des mesures sont prises pour préserver l'intimité du résident	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ s'assure que le résident est d'accord de dévoiler son intimité à un personnel du sexe opposé ✓ ferme la porte de la chambre ✓ dispose un paravent ou tire un rideau ✓ couvre le résident d'un linge ou d'un drap en cas de nudité 		
1.4	L'organisation des repas correspond aux normes hôtelières et prend en compte les goûts individuels	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dispose des données écrites concernant les goûts et habitudes alimentaires antérieures (préférences, aversions, habitudes de consommation). Il les valide régulièrement avec le résident. <p>Le résident</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ reçoit des repas normaux et mixés bien présentés et appétissants ✓ reçoit les plats de façon séquencée <p>L'EMS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ aménage des locaux accueillants et adaptés à la prise des repas ✓ propose des horaires adéquats pour l'ensemble des lieux de repas (salle à manger principale et d'unité, chambres) ✓ met à disposition une vaisselle et des couverts appropriés à un lieu de vie 		
1.5	L'aide aux repas est adaptée aux capacités du résident	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ est assis à la table du résident lors de l'accompagnement au repas ✓ nomme les aliments aux malvoyants et aux résidents mangeant des repas mixés ✓ stimule et incite le résident à manger de la manière la plus autonome possible <p>Le résident</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ peut manger selon son rythme ✓ prend ses repas avec des ustensiles et dans de la vaisselle adaptés à ses capacités 		

Norme 2 : La sécurité est assurée et l'autonomie est favorisée	
2.1	<p>Un système d'appel est à portée du résident et des moyens auxiliaires adaptés lui sont proposés. Le lieu de vie est adapté à son handicap.</p> <div style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé </div> <p>Le résident</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dispose d'un système d'appel où qu'il soit ✓ porte des lunettes propres ✓ a des chaussures adaptées <p>L'EMS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ met à disposition des déambulateurs, des cannes, des chaises roulantes, etc. ✓ veille à ce que le matériel soit propre et en bon état (embout de canne, etc) ✓ identifie et pallie les dangers liés aux barrières architecturales (ex. sécuriser les escaliers) <p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ répond au système d'appel ✓ s'assure du bon fonctionnement de l'appareil auditif ✓ veille à une dentition adaptée
2.2	<p>Le personnel s'adapte au rythme du résident</p> <div style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé </div> <p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ ne brusque pas le résident ✓ respecte les techniques de manutention en fonction des handicaps ✓ les heures d'éveil et de repos du résident sont connues et respectées ✓ les horaires du personnel sont adaptés aux rythmes et aux besoins des résidents
2.3	<p>Des moyens facilitent la prévention d'escarres</p> <div style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé </div> <p>L'EMS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ met à disposition du matériel de prévention d'escarres (matelas anti-escarre, coussins de position, coussin mémoire, etc.) ✓ le matériel est en adéquation avec l'évaluation du risque de développement d'escarre <p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ utilise adéquatement le matériel à disposition ✓ s'assure que la position du résident est sans point d'appui, sans glissement vers l'avant, par ex. ✓

2.4	Les mesures de contrainte sont exceptionnelles	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>L'EMS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ privilégie la recherche d'autres alternatives avant l'utilisation de mesures de contrainte ✓ a sensibilisé son personnel à la souffrance liée aux mesures limitatives de liberté <p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ utilise pour moins du quart des résidents des mesures de contraintes ✓ s'assure que le résident est installé confortablement et sans danger pour lui malgré les contentions ✓ 		
2.5	La gestion des médicaments est conforme aux normes professionnelles	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>L'EMS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dispose d'une pharmacie fermée à clef ✓ donne la formation nécessaire au personnel non qualifié pour la distribution des médicaments sous délégation <p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ est formé en la matière ✓ prépare les médicaments sur la base d'un ordre médical signé ✓ s'assure de la prise des médicaments lors de la distribution et informe le résident si nécessaire ✓ ne laisse pas les médicaments sans surveillance ✓ 		
2.6	L'offre alimentaire répond aux besoins nutritionnels des personnes âgées (évalué par l'inspectrice diététicienne)	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>L'offre alimentaire quotidienne comporte</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ suffisamment de produits laitiers ✓ suffisamment de crudités ✓ des collations variées <p>Les menus du soir comportent</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ suffisamment de protéines <p>Les préparations mixées sont</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ suffisamment consistantes ✓ enrichies (lait en poudre, crème, œufs, fromage râpé, ...) ✓ 		

Norme 3 : La communication, individuelle et collective, est respectueuse et favorisée

3.1	Le personnel s'adresse au résident avec respect	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ apporte une attention et une réponse adaptée à tous messages verbaux comme non verbaux ✓ dialogue avec lui sur un mode adulte: vouvoie le résident et utilise un vocabulaire non infantilisant et/ou familial ✓ ne fait pas de considérations sur le résident devant lui (ni sur les autres résidents) ✓ évite toute conversation privée avec ses collègues en présence du résident ✓ informe le résident de ce qui se passe ou va se passer ✓ ne répond pas à sa place 		
3.2	Le maintien de relations avec l'extérieur est favorisé	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ peut communiquer téléphoniquement, par courrier ou par Internet (reçoit l'aide nécessaire) ✓ a accès à une télévision et à une radio ✓ a accès à des transports adaptés <p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ met à disposition du résident des journaux et/ou lit la presse aux résidents ✓ intègre les proches au projet d'accompagnement (entretiens de famille) ✓ encourage les visites et tout contact avec l'extérieur 		
3.3	L'animation dispensée est adaptée aux capacités et désirs des résidents	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ trouve du sens et du plaisir dans l'activité proposée ✓ est libre de participer ou non <p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ organise des activités variées et adaptées dans toute la maison ✓ planifie des animations individuelles en lien avec le projet d'accompagnement ✓ intègre le résident à mobilité réduite et/ou avec des troubles cognitifs ✓ évite de faire des activités d'animation à la place du résident 		

3.4	L'accès à l'information est facilité	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident est informé de ce qui se passe</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dans l'EMS ✓ dans la région : fêtes, expositions, concerts, groupes d'aînés. <p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ prend soin d'adapter l'information au handicap (surdité, malvoyance...) ✓ adapte l'affichage (programme d'animation, menus, informations diverses) en veillant à sa lisibilité et visibilité ✓ veille à tenir au courant le résident quotidiennement des activités prévues 		

2^{EME} SEQUENCE DE L'INSPECTION : CONSULTATION ET ANALYSE

Norme 4 : L'EMS dispose d'un dossier individuel permettant la réalisation et l'évaluation des processus d'accompagnement.
Des protocoles de référence / démarche institutionnelle actualisés sont appliqués individuellement aux résidents

PROTOCOLES / DEMARCHE INSTITUTIONNELLE EXISTANTS	<input type="checkbox"/> MESURES DE CONTRAINTES <input type="checkbox"/> PREVENTION ET TRAITEMENT DES ESCARRES, PLAIES <input type="checkbox"/> SOINS PALLIATIFS <input type="checkbox"/> EVALUATION DU RISQUE DE DENUTRITION
---	--

4.1	Les résidents rencontrés ont un objectif d'accompagnement fixé en interdisciplinarité et en lien avec leur histoire de vie et leur recueil de données	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel recueille et note dans le dossier du résident</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'histoire de vie et le recueil de données ✓ des observations utiles et régulières ✓ des objectifs d'accompagnement dans les domaines bio psycho sociaux et spirituels 		

4.2	La collaboration interdisciplinaire se concrétise régulièrement	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ participe à un colloque interdisciplinaire planifié de manière à ce que chaque situation de résident soit revue au minimum 1x/an. ✓ au minimum, les secteurs de l'animation et des soins y sont représentés 		

4.3	Le protocole des mesures de contrainte est appliqué de manière conforme dans le formulaire individuel	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le formulaire individuel contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la démarche en amont et les alternatives tentées pour éviter la contention ✓ le type de mesures prescrites par le médecin ✓ la durée de la mesure ✓ les mesures compensatoires prévues en fonction du résident et du type de contention ✓ l'évaluation personnalisée, régulière et détaillée faite par l'équipe et visée par le médecin 		
4.4	Le protocole de prévention et de traitement des escarres / plaies ou la démarche institutionnelle est appliqué de manière conforme	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Les mesures concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les soins des téguments, la nutrition ✓ la mobilisation et les changements de position ✓ un document « suivi de plaie » est utilisé <p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ bénéficie de formation continue dans le domaine 		
4.5	Le protocole ou la démarche institutionnelle de gestion de la douleur et/ou de soins palliatifs est appliqué de manière conforme	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ a identifié les personnes concernées ✓ connaît l'existence des outils de dépistage de la douleur ✓ connaît les ressources de l'équipe mobile de soins palliatifs ✓ bénéficie de formation dans le domaine ✓ a recueilli les directives anticipées <p>Les observations reflètent les mesures prises au plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ des soins de confort ✓ de l'accompagnement spirituel ✓ de la gestion de la douleur ✓ des mesures correctives sont prises : information au médecin, médication et traitement adéquats 		

4.6	Le protocole ou la démarche institutionnelle d'évaluation du risque de dénutrition est appliqué de manière conforme	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ identifie les personnes à risque ✓ inscrit le poids à l'entrée dans le dossier et reporte cette donnée de fiche en fiche ✓ pèse le résident au moins 1x par mois ✓ trace des courbes pondérales lisibles et utiles au dépistage ✓ mentionne explicitement le suivi des mesures correctives dans le dossier <p>Des mesures correctives adaptées aux goûts et envies du résident sont prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ enrichissement des mets et des boissons ✓ fractionnement des repas 		

Norme 5 : L'EMS respecte les exigences légales en matière de dotation et de qualification de personnel

5.1	La dotation en personnel soignant est égale ou supérieure à la dotation exigée	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Total jour	Nuit	Diplômé	Certifié
	Ept exigés (Plaisir)			
	Ept réels :			
	<i>Manco</i>			
<p>L'EMS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ utilise le tableur Excel avec les minutes de soin PLAISIR pour calculer les postes de personnel soignant ; les données sont actualisées régulièrement. ✓ remplace le personnel malade et/ou absent ✓ respecte les règles de la directive dotation, notamment en matière de piquet et du nombre de veilleuses 				
5.2	La présence d'une ID au minimum 8h18/jour 7/7 est assurée et des piquets sont organisés	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<p>L'EMS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ prévoit une planification qui garantit ce minimum de couverture en personnel diplômé 7/7 au sein de l'EMS et de la division C ✓ fait en sorte qu'aucun piquet ne soit assuré seul par du personnel certifié 				
5.3	La dotation en personnel animation est égale ou supérieure à la dotation exigée	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Total	Animatrice qualifiée	Aide animatrice	
	Ept exigés (Soho)			
	Ept réels :			
	<i>Manco</i>			
<p>L'EMS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ utilise les postes budgétés pour l'animation à cette seule affectation ✓ n'utilise pas le personnel d'animation pour d'autres tâches (hôtellerie, soins, etc.) ✓ ne compte pas les apprentis ASE dans la dotation 				